



REFMA



COMHAFAT/ATLAFCO

PROCES VERBAL DE

**La Cinquième (5^{ème}) Session de l'Assemblée Générale
Ordinaire du Regroupement des Etablissements de Formation
Maritime Africains-REFMA.**

28 Mai 2019, El Jadida (Maroc)

1. En date du 28 Mai 2019, s'est tenue à El Jadida (Maroc), la cinquième (5^{ème}) session de l'Assemblée Générale ordinaire du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains –REFMA.
2. Cette session intervient dans le cadre du premier mandat du Bureau du REFMA élu lors de la quatrième Assemblée Générale du Regroupement tenue le mercredi 20 décembre 2017 à Agadir (Maroc) et consacre le principe du respect de la périodicité de la tenue des réunions statutaires du REFMA notamment celles de l'Assemblée Générale qui doivent avoir lieu chaque deux (2) année.
3. Sa tenue fait suite au séminaire de formation organisé par la COMHAFAT au profit des membres du REFMA sur le thème « **Le renforcement des capacités de gestion des ressources halieutiques en soutien aux activités du REFMA : Formation des formateurs sur les outils du dispositif de Suivi, Contrôle, et Surveillance (SCS) des activités de la Pêche** ».
4. La liste des participants figure à (**Annexe I**)

OUVERTURE DE LA SESSION

5. Ouvrant la session, **Monsieur Karim COULIBALY**- Président du REFMA a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié la COMHAFAT pour tous les efforts déployés pour l'organisation de cette importante manifestation.
6. Il a par ailleurs mis en exergue l'importance de la formation maritime dans les activités de la COMHAFAT et rappelé le rôle clef du volet formation maritime dans le renforcement des capacités humaines au niveau des corps chargés du contrôle des activités de la pêche.
7. Il a précisé que le REFMA doit contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs à la formation dans les différents plans d'action de la COMHAFAT, notamment dans le domaine de la lutte contre la pêche INN.
8. Il s'est ainsi félicité du nombre important des Délégués présents et a déclaré ouverts les travaux de cette assemblée générale.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Président du REFMA a demandé à l'assistance de faire des commentaires sur le projet d'ordre du jour présenté à la session. N'ayant pas fait l'objet de remarque particulière, l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité (**Annexe II**).

BILAN D'ACTIVITE DU REFMA

10. **Monsieur Karim COULIBALY** a loué le soutien et l'appui constants de la COMHAFAT dans la réalisation des activités du REFMA et souligné la nécessité d'une implication plus accrue de tous les membres pour un meilleur renforcement et un nouveau positionnement du Regroupement afin de répondre aux sollicitations de la COMHAFAT visant à faire du REFMA un pôle d'excellence en matière de formation et de renforcement des connaissances sur le dispositif SCS et la lutte contre le fléau de la pêche INN et un acteur agissant dans l'espace régional pour la promotion d'une coopération efficace et harmonisée..
11. Le Président du REFMA a ensuite donné la parole au Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour faire un exposé sur le bilan d'activité du REFMA.
12. Les activités menées par le REFMA depuis l'année 2002 concernent l'organisation de 4 assemblées générales 12 réunions du Bureau et 8 ateliers thématiques portant sur le sauvetage des vies humaines et la survie en mer, la sécurité des marins, le développement des actions de la formation maritime, l'ingénierie de la formation et le renforcement du dispositif de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche. L'objectif assigné à ces différentes initiatives est le développement des capacités humaines et techniques des personnels des Etats membres du REFMA.
13. Parmi les réalisations à mettre à l'actif du REFMA, il y a lieu de citer également l'élaboration de ses statuts et de son règlement intérieur et la mise en place de 3 plans d'action. Au cours de la troisième (3^{ème}) Assemblée Générale tenue le 4 mai 2016 à Tanger-Maroc, le REFMA a procédé à la validation de son Logo et fait des modifications de ses statuts et Règlement intérieur sur le délai de la tenue de l'assemblée générale qui est devenu de 2 ans au lieu de 3 années et changé le nom de l'institution devenu Regroupement au lieu de Réseau.
14. La 4^{ème} Assemblée Générale du REFMA, tenue le 20 décembre 2017 à Agadir- Maroc a été consacrée à l'examen du plan d'action triennal 2017-2019 et au renouvellement des instances dirigeantes du Regroupement notamment l'élection d'un nouveau Président de nouveaux membres du Bureau.

15. La présentation du bilan d'activité du REFMA a été l'occasion pour les participants de noter qu'en dépit du peu de moyens financiers dont dispose le Regroupement et grâce à l'appui et au soutien constants de la COMHAFAT, le REFMA a réalisé plusieurs initiatives au profit de ses membres.

ETAT DE REALISATION DU PLAN D'ACTION 2018-2019

16. Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a souligné que l'année 2018, première année du mandat de l'actuel Bureau du REFMA, a été marquée par deux événements importants à savoir l'organisation en mai 2018 à Rabat- Maroc d'un séminaire de formation sur les outils SCS des activités de la pêche et la tenue en août 2018 à Abidjan- Côte d'Ivoire de la 10^{ème} Conférence des Ministres de la COMHAFAT qui a validé le nouveau positionnement du REFMA dans la promotion de la formation maritime au sein des Etats membres..
17. Le séminaire sur le renforcement du dispositif SCS de mai 2018 a constitué une rencontre de réflexion sur la contribution que peut apporter la formation maritime à la lutte contre la pêche INN par le renforcement des capacités du personnel notamment les observateurs embarqués et les inspecteurs au port.
18. Pour répondre à une sollicitation de la COMHAFAT visant à faire du REFMA un outil de mise en œuvre du programme harmonisé d'inspection portuaire et du programme d'observation embarquée, récemment initiés dans le cadre de ses plans d'action, le séminaire s'est attelé à faire des recommandations visant à :
- Renforcer l'autonomie du REFMA et ses capacités financières,
 - Etablir un référentiel des métiers,
 - Etablir une carte des établissements de formation par région/spécialité,
 - Coordonner et standardiser les formations au niveau régional,
 - Encourager des partenariats.
19. Le séminaire de mai 2018 a également produit un questionnaire destiné aux participants relatif à l'état des lieux des capacités des pays membres en matière de dispositif SCS et une feuille de route du REFMA déclinée en deux objectifs stratégiques que sont son renforcement institutionnel au niveau régional et international et le renforcement de la formation des capacités de lutte contre la pêche INN.
20. En marge du séminaire et lors d'une réunion du Bureau, il a été convenu d'initier deux activités portant sur (1) l'état des lieux des capacités des établissements de formation du REFMA à dispenser une formation sur le dispositif SCS et, (2) le référentiel métier des deux profils d'inspecteur portuaire et observateur scientifique embarqué.

21. Mr. Le Président du REFMA a donné la parole aux personnes ressources auxquelles ont été confiées les tâches de réalisation de ces deux actions en particulier l'élaboration du questionnaire d'évaluation des capacités des établissements de formation maritime et des référentiels métiers et des référentiels de formation.
22. Il a été signalé que plusieurs pays membres auxquels les documents du séminaire (2 questionnaires et des termes de référence TDR) ont été transmis pour examen n'ont pas encore répondu à la demande faite par le REFMA à ce sujet. Cette demande a été réitérée une nouvelle fois à tous les participants présents.

DECLARATION DES DELEGUES DES ETATS MEMBRES

23. Un tour de table a été organisé pour permettre aux participants d'exprimer leur avis sur le bilan d'activité du REFMA et de faire le diagnostic de la situation de la formation maritime et du dispositif SCS dans leurs pays respectifs afin d'aboutir à une vision d'ensemble permettant au REFMA et à la COMHAFAT de mieux cibler les priorités et les actions à réaliser.
24. Ainsi, il a été constaté que des disparités et des écarts existent entre les pays membres du REFMA dans le domaine de la formation maritime en général et sur les outils du dispositif SCS en particulier et que la coopération régionale et la mutualisation des efforts et des moyens constituent la clé de voute dans toute action visant à subvenir aux besoins de ces pays en la matière.
25. Plusieurs Délégués des Etats membres présents ont sollicité du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT la version anglaise des documents élaborés par le REFMA. Cette demande sera satisfaite dans les jours à venir.

AXES STRATEGIQUES DES ACTIVITES FUTURES DU REFMA

26. Le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT a rappelé la nouvelle orientation du REFMA et son positionnement actuel en tant qu'outil incontournable dans la contribution de la formation maritime au renforcement des capacités des Etats membres dans la lutte contre la pêche INN que consacre la feuille de route élaborée lors du séminaire de mai 2018.
27. Il a mis l'accent sur la nécessité pour tous les participants de s'appropriier les différentes recommandations émanant de ce séminaire tendant à faire du REFMA un pôle d'excellence en matière de renforcement des capacités SCS et un outil d'une importance capitale pour une gestion responsable et durable des ressources halieutiques.

DIVERS

28. Afin de faciliter la mise en œuvre des décisions prises lors du séminaire de mai 2018, il a été convenu de fixer un délai allant jusqu'à fin juin 2019 pour permettre aux participants de renseigner les deux questionnaires d'évaluation des capacités de formation et de l'état des lieux du dispositif SCS dans les pays de la zone COMHAFAT et d'en faire retour au REFMA pour examen et analyse.
29. Un comité ad hoc sera constitué pour faire, durant les mois de juillet et août 2019, la synthèse des réponses et leur déclinaison en une cartographie de la formation maritime et du dispositif SCS qui permettra l'élaboration de fiches- projets à soumettre à l'appréciation du Bureau du REFMA et du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour leur programmation et leur éventuel financement.
30. S'agissant du référentiel TDR métier des deux profils inspecteur portuaire et observateur scientifique, le document élaboré à cet effet a été confié à Mrs. M'hammed HMAMOU et Elemine Aboubacar GREYN, respectivement Directeur de l'ISPM d'Agadir et Directeur de l'Enseignement, Académie Navale de Mauritanie pour approfondir son analyse et enrichir son contenu.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

31. Ce point fera l'objet d'une discussion avec le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour fixer d'un commun accord la date et le lieu de la 6^{ème} Assemblée Générale du REFMA.
32. Il convient de signaler que conformément aux statuts du REFMA, le Bureau doit tenir sa réunion annuelle. Celle-ci est programmée au courant du mois de septembre 2019.

CLOTURE DE LA SESSION

33. A l'issue des travaux de l'Assemblée Générale, Mr. le Président du REFMA a donné la parole à Mr. le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT qui a remercié les Délégués des pays présents pour leur participation et s'est félicité de la qualité du travail accompli. Il a par ailleurs, décrié la passivité des membres de Regroupement et les a exhorté au travail.
34. La parole a aussi été donnée à Monsieur Obinna ANOZIE qui a remercié la COMHAFAT et le REFMA pour l'invitation à cette importante rencontre et souhaité un plein succès au REFMA dans ses différentes activités en faveur de la promotion de la formation maritime dans les pays de la zone COMHAFAT.

- 35.** Le Président a clôturé en remerciant les uns et les autres pour avoir répondu massivement à l'invitation. Il a également relevé la passivité et l'indisponibilité des membres. A cet effet, il a lancé un appel à tous et à toutes pour plus de communication et une plus grande disponibilité afin que le Regroupement assure sa responsabilité principale qui est de faire la promotion d'une coopération régionale, d'une coordination des efforts et de renforcer les capacités des Etats membres de la COMHAFAT en matière de formation professionnelle, technique et maritime.
- 36.** Les travaux de la 5^{ème} session de l'Assemblée Générale du REFMA sont déclarés clos à 13h:00

Annexe I : Lliste des participants

N°	PAYS	NOMS & PRENOMS	TITRE	E-MAIL
1	Angola	Mr Afonso Kizedioko	Inspecteur/Ministère des Pêches et de la Mer	kizedioko2012@hotmail.com
2	Bénin	Mr BRITO Urbain Thibauthéon Arron Sonagnon	Chef service Contrôle (SCS) et suivi des produits Halieutiques et Poste Capture pour suivre cette formation	cresusfr2004@yahoo.fr
3	Cabo verde	Mme Zelinda Évora	Inspecteur de pêches / Unidade de Inspeção e Garantia de Qualidade do Ministério da Economia Marítima.	Zelinda.Evora@mem.gov.cv
4		Mme Maysa Vera-Cruz Rocheteau	Ministério da Economia Marítima Unidade de Inspeção e Garantia de Qualidade Coordenadora	maysa.rocheteau@mem.gov.cv
5	Cameroun	Dr NGOLLONG NJANGI Jean Blaise	Chef de la Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche.	jngollong@yahoo.fr
6	COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
7		Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
8		Mr Abdennaji LAAMRICH	Conseiller/Chargé de programme	laamrichmpm@gmail.com
9		Mr Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
10		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.assara@gmail.com
11		Mme Mouttaki Amal	Chargée de projet	mouttaki.comhafat@gmail.com
12		Mr Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com

13		Mr Mohamed SADIKI	Chargé de programme	sadiki.comhafat@gmail.com
14		Mr BOUALI Ali	Consultant	bouali1952@gmail.com
15	Congo	Mme Fétia DIKOULA	Directrice du Centre national d'observation des navires, bateaux et embarcations de pêche de pointe-noire	fetia_dikoula@yahoo.fr
16	Consultant	Mr Obinna Anozie	Consultant	ocanozie@yahoo.com
17	Côte d'Ivoire	Mr Koffi KOUAME EUGENE	Directeur de l'Ecole supérieur de navigation (ESN-ARSTM)	trabessou@yahoo.fr
18		Mr Karim COULIBALY	Directeur Général de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer/ Institut de sécurité maritime interrégional	coulakar@yahoo.fr
19		Mr Kili DJOLAUD HERVE CEDRIC	Vétérinaire/Inspecteur	djolaudkili@yahoo.com
20	Gabon	Mme BOUPANA BOLA Bernice Carol	Responsable du centre de surveillance des pêches	caroligaboughi@outlook.fr
21	Gambia	Mr ABDOULIE E. NJIE	Senior Fisheries Officer/MCS Unit, Fisheries Department	aplienjie@yahoo.com
22	Ghana	Mme Mavis Dwamena	Ministry for Fisheries and Aquaculture Development	dwamenamavis@ymail.com
23	Guinée	Mr Souleymane CONTE	Inspecteur des pêches, formateur au Centre National de surveillance et de Police des Pêcheries	soulco57@yahoo.fr demba_guisse@yahoo.fr
24	Guinée Bissau	Mr LUIS JORGE LIMA CHANTRE	Inspecteur de pêche et responsable pour la formation au sein de la structure de la surveillance maritime du Ministère des Pêches	luisnhaga@hotmail.com
25	Guinée Equatoriale	Mr Nso Edo Abegue, Ruben Dario	Director General de Recursos Pesqueros, Ministerio de Pesca y Medio Ambiente	granmaestrozaiko@yahoo.es

26	Maroc	Mr RHAIT RHAIT Abdelaziz	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes - Al Hoceima	abdelaziz.rhait@mpm.gov.ma
27		Mr RIADI Mustapha	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes - Larache	ifrane23@gmail.com
28		Mr Driss ATTAS	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes -Safi	attasdriss@gmail.com
29		Mr M'hammed HMAMOU	Directeur de l'institut supérieur des pêches maritimes-Agadir	Hmamou@mpm.gov.ma
30		Mr KHABIR MY ISMAL	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes -Laâyoune	myismail.khabir@mpm.gov.ma
31		Mr Belrhazi Azzadine	Chef de service de la mise en oeuvre des projets de coopération en matière de formation	belrhazi@gmail.com
32		Mr Mohamed FAKRI	Direction du contrôle des activités de la pêche maritime	mohamed.fakri@mpm.gov.ma
33	Mauritanie	Mr Eemine Greyn	Directeur de l'Enseignement - Académie Navale (ACNAV)	elemineboubacar@yahoo.fr
34	Nigéria	Mr Popoola, Babatunde Akinola	Assistant Director/ Federal Department of Fisheries and Aquaculture	baba_akin2006@yahoo.com
35	République Démocratique du Congo	Doc Hubert EBOMA KUMA	Chef de Division de pêche et suivi des activités à la Direction de Pêche et Ressources Halieutiques	ongmapre6@gmail.com ; sylvaintusanga@yahoo.fr
36	Sao Tomé et principe	Mr Silvestre Manuel Gomes Duarte	Chef du Département de la pêche industrielle, responsable des outils du dispositif de suivi, contrôle et surveillance (SCS)	sylvegomes@yahoo.com.br
37	Sénégal	Mr Cheikh FALL	Chef de la Division des inspections et contrôles de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches	cheihf@gmail.com
38	Sierra Leone	Mr Sheka Kargbo Hassan	Chef adjoint du MCS	shekakargbo2002@yahoo.com

Annexe II : Ordre du jour

- 1- Ouverture de la reunion**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Bilan d'activité du REFMA**
- 4- Etat de réalisation du Plan d'actions 2018-2019**
- 5- Déclaration des Délégués des Etats membres du REFMA**
- 6- Axes stratégiques des activités à venir du REFMA**
- 7- Divers**
- 8- Date et lieu de la prochaine session**
- 9- Clôture de la session.**